

# Anne Bolliet fait son rapport : "On ne peut pas tout faire en même temps"

Publié le 18 octobre 2010 à 18:18

À la demande du président Gaston Tong Sang, Anne Bolliet est venue en Polynésie française présenter son rapport, une synthèse de constats d'inspecteurs généraux venus du 26 avril au 7 mai derniers faire un audit des comptes et du fonctionnement du Pays. Un rapport déjà dévoilé par la presse et qui fait un état des lieux catastrophique. En résumé, la Polynésie n'a plus les moyens de vivre au-dessus de ses moyens. Interview avec Anne Bolliet.

Le 15 juin, la "mission d'assistance de la Polynésie française", composée de deux inspecteurs généraux des finances et quatre inspecteurs des affaires sociales et de l'administration, transmettait un "bilan d'étape" et préconisait une première série de mesures drastiques pour redresser la barre : vente des actifs du Pays, "dégraissage" de la fonction publique territoriale, diminution du nombre de ministères à huit et réduction des cabinets du gouvernement et de l'assemblée, fermeture de douze établissements publics, etc...

Anne Bolliet qui devait présenter officiellement son rapport aux élus de l'Assemblée ce lundi matin, ne le fera finalement que lundi prochain, à la demande de la présidence de l'Assemblée, autrement dit d'Oscar Temaru. Elle a en revanche répondu aux questions des membres du Conseil économique social et culturel (CESC).

Tahitipresse : Votre rapport a déjà été largement dévoilé par la presse, alors pour vous aujourd'hui, quelle serait la priorité pour que la Polynésie française puisse redresser la barre ?

Anne Bolliet : La priorité ? Qu'est ce que je peux dire pour que ce ne soit pas retenu contre moi ? (sourire) Compte tenu de la situation financière de la collectivité, qui n'est pas bonne et qui s'est dégradée depuis quelques années, sans doute il y a urgence au moins à ouvrir le rapport, à regarder de près toutes les marges de manoeuvre qu'il y a dans le rapport, pour pouvoir très rapidement adopter un plan, une programmation des redressements qui seront mis en oeuvre entre 2011 et 2014 ou 2015, de façon à ne pas perdre de temps et à restaurer l'équilibre financier de la collectivité d'ici quelques années. C'est un impératif pour sauvegarder et créer des emplois dans le Pays. Le fil conducteur de notre mission a été le souci de l'emploi, mais de l'emploi dans le secteur marchand, dans la mesure où les marges de manoeuvre sur le budget de la collectivité et plus largement sur le secteur public, aboutiront à réduire les possibilités d'emploi dans le secteur public, ce qui veut bien dire qu'il faudra créer et maintenir des emplois dans le secteur marchand. Autrement dit, de

l'investissement public pour de l'emploi marchand, pour de l'emploi privé. De l'investissement public, ça veut dire réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité pour dégager de l'autofinancement.

Tahitipresse : Justement pour réduire ces dépenses de fonctionnement, vous préconisez notamment la fermeture d'établissements publics, de la réduction du nombre de ministres et de représentants, vous dites aussi qu'il y a urgence à appliquer ces mesures. Quel est le délai que vous donnez à la Polynésie pour pouvoir sortir la tête de l'eau ?

Anne Bolliet : Nous, nous ne donnons pas de délai. Nous proposons un certain nombre de pistes qui permettent de faire des économies. La principale piste, c'est la réduction des dépenses, c'est soit bien la masse salariale, soit le non remplacement des personnes qui partent à la retraite, ce qui est moins difficile à faire que de licencier, vous l'accorderez, et puis des mesures d'ajustement sur les rémunérations, notamment sur les rémunérations les plus élevées, et sur les primes. Et en dehors de ça, un souci d'efficacité de l'action publique qui devrait conduire à examiner de plus près la situation d'un grand nombre d'établissements publics ou de GIE.

Tahitipresse : Ceci étant, admettons que le gouvernement de la Polynésie française applique à la lettre toutes vos recommandations, on arrivera péniblement à l'équilibre en 2014...

Anne Bolliet : Ça sera un grand succès ! Il ne faut pas considérer que c'est un objectif insuffisant. Retrouver l'équilibre en 2014, c'est un objectif extrêmement important pour le gouvernement et pour l'ensemble des institutions, et c'est un objectif, il ne faut pas se le cacher, qui suppose de la constance et qui suppose une volonté à maintenir pendant plusieurs années.

Tahitipresse : Mais derrière tout ça, l'objectif final de l'Etat n'est-il pas de dire à la Polynésie : revoyez votre fiscalité et mettez au plus vite en place un impôt sur le revenu, un impôt sur le patrimoine ? Un impôt ?

Anne Bolliet : Ce n'est pas ce qui est dit dans le rapport, quand vous l'aurez lu. Ce qui est dit, et hasard le plus total, est dit par le rapport Attali qui a été rendu au président de la République il y a deux jours, c'est de réduire les dépenses en priorité, on n'augmente pas le taux des impôts existants, on élargit les bases d'imposition certes, on améliore, on rationalise et on optimise le rendement de la fiscalité en veillant à ne pas prélever davantage dans la mesure où ça pèse fortement sur la consommation des ménages, et notamment des ménages les plus démunis. (...) Dans la mesure où on veut mettre en place un impôt sur le revenu, il faut un consensus social et politique. Il faut donc une grande préparation. Un consensus politique qui ne me semble pas totalement acquis pour le

moment... Et puis il faut un certain nombre de conditions techniques qui sont détaillées dans le rapport : il faut un cadastre, un fichier immobilier, il faut qu'il y ait une enquête sur le budget des ménages, il faut des tas de choses qui demandent plusieurs années pour mettre en place un impôt sur le revenu. Mais il ne faut pas attendre un éventuel impôt sur le revenu pour aller vers davantage d'équité, et il y a un certain nombre de préconisations qui sont faites dans le rapport pour qu'il y ait davantage d'équité dans les prélèvements fiscaux.

Tahitipresse : Si on devait résumer votre rapport, on pourrait dire que la Polynésie n'a tout simplement plus les moyens de vivre au-dessus de ses moyens ?

Anne Bolliet : Vous pouvez le dire comme ça.

Tahitipresse : Quelle assurance avez-vous que le gouvernement suivra vos préconisations ?

Anne Bolliet : Je n'ai aucune assurance à demander ! Je n'ai aucun droit à demander à ce que le rapport soit mis en oeuvre. On nous a demandé de faire une mission d'assistance avec des marges de manoeuvre qui sont proposées au gouvernement et aux institutions, c'est maintenant aux institutions de prendre leurs responsabilités par rapport à ce qui est proposé.

Tahitipresse : Et si rien n'était fait, quel serait l'avenir de la Polynésie ?

Anne Bolliet : Si jamais rien n'était fait, on verra s'il y a une deuxième mission d'assistance. Mais pour le moment, nous avons rempli notre contrat.

Tahitipresse : Vos propositions sont-elles toutes réalisables en même temps, parce que c'est très ambitieux : réformer la fiscalité, améliorer le service public... ?

Anne Bolliet : Ce que j'ai tout à l'heure c'est qu'il y a maintenant un travail important de mise en musique dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. On ne peut pas tout faire en même temps, ça je ne crois pas .

Tahitipresse : Concernant la fermeture de plusieurs établissements publics, certains syndicalistes s'inquiétaient tout à l'heure au CESC du devenir de ces salariés ?

Anne Bolliet : Le souci de l'emploi est le souci dominant du rapport. On peut affecter 100 francs à une mission, on peut affecter 100 francs à une commande publique qui va générer ensuite des emplois marchands, et on peut affecter 100 francs à un établissement public qui va consacrer la moitié de cet argent à des dépenses de fonctionnement qui ne permettront pas de créer des emplois. Alors la question qui est extrêmement difficile, j'en conviens, c'est de peser le court terme et le moyen terme. Comment on fait pour affecter au mieux les ressources publiques, les ressources financières ? Est ce qu'on les met dans un établissement public au lieu de les mettre dans de l'investissement public qui va permettre d'engendrer de l'emploi marchand ? Effectivement, dans la question des établissements publics, ce qui est à regarder de très près par les institutionnels, c'est comment on gère ça dans le temps. Dans les établissements publics, il y a des emplois publics et des emplois privés. Il y a des emplois publics qui peuvent être reversés dans la collectivité publique. Et puis il y a des missions de service public qui ne vont pas s'éteindre de toute façon. Si on prend l'exemple de nos propositions sur l'aménagement avec la fermeture d'un certain nombre d'établissements, en même temps, on propose de recréer un opérateur public d'aménagement qui va avoir besoin de compétences. Donc le système n'est pas figé, même s'il y a un sujet difficile à résoudre et à conduire dans le temps. Il y aura aussi des opportunités sur les missions de service public prioritaires.